

Projet de Budget 2012 du Conseil régional d'Île-de-France L'Avis du Conseil économique, social et environnemental

Comme le veut la loi, le CESER d'Île-de-France, deuxième assemblée régionale, consultative, qui émet des rapports et avis à l'attention des élus régionaux, a été saisi, pour avis, par Jean-Paul Huchon, président de l'Exécutif régional, du projet de budget 2012 de la Région, préalablement à son examen par les élus du Conseil régional qui se réuniront en séance plénière budgétaire à partir du mercredi 14 décembre 2011.

En préambule de son avis, le CESER met en évidence les principales données du projet de budget régional pour 2012 et situe le niveau, à fin 2011, des engagements financiers que le Conseil régional devra assumer au cours des années à venir du fait des décisions antérieures d'investissement et de l'encours d'emprunt.

Le CESER prend acte des grandes données qui marquent l'évolution du budget du Conseil régional pour l'année 2012 dont l'équilibre entre ressources et dépenses s'établirait à 4.748,19 M€ (+ 2,5 % en regard du budget primitif 2011 soit + 115,77 M€).

Le CESER relève, en particulier :

- une hausse attendue de 5,1% des recettes hors emprunt (+ 190 M€ dont 127 M€ de recettes nouvelles) ;
- la volonté de l'Exécutif régional de réduire à 833 M€, en 2012, l'enveloppe d'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget et de poursuivre la réduction les années suivantes pour « *revenir à une trajectoire financière soutenable* », le maintien d'un niveau annuel d'emprunt de l'ordre de 900 M€, comme au budget 2011, posant « *la question de la capacité de notre collectivité à rembourser sa dette* » ;
- des dépenses d'investissement en hausse, sur le budget 2011, de 1,8%, (soit + 1,4% pour les dépenses d'équipement et + 6,3% pour la charge de la dette en capital) ;
- des dépenses de fonctionnement en hausse de 3% sur le budget 2011 (+ 2,1% en fonctionnement hors dette et + 17% en charge des intérêts de la dette) ;
- des ouvertures d'autorisations de programme, expression de la politique d'investissement, en hausse de 1,6% sur le budget 2011 (dont +5,4% pour les transports et + 8,5% pour l'enseignement) ;
- des engagements financiers de l'ordre de 13 Mds€ fin 2010, chiffre ne tenant pas compte des conséquences budgétaires des nouveaux projets de transports en commun qui incomberont à la Région, et incluant plus de 4 Mds€ d'encours de dette (+ 15% à fin 2011 sur fin 2010).

Sur la base de ces données et des commentaires dont le rapport de l'Exécutif régional les accompagne, le CESER, dans son avis,

1° - réaffirme que la priorité des priorités est l'investissement dans les grands domaines stratégiques que sont l'enseignement, les transports et la mobilité, le développement économique. Il constate donc avec satisfaction que les propositions en autorisations de programme pour 2012 de l'Exécutif régional sont présentées significativement en hausse en matière :

- de transports et mobilité (+ 5,4%) ;
- d'enseignement (+ 8,5%).

Le CESER considère, en effet, que ce sont les deux domaines d'intervention directe de la Région les plus structurants pour le développement économique sur la durée.

2° - indique qu'il partage les préoccupations de l'Exécutif relatives à la nécessité de dégager de façon durable un niveau suffisant d'autofinancement des dépenses d'investissement, pour contenir l'évolution tendancielle de la charge de la dette. Cette action peut s'exercer d'une part sur les ressources, d'autre part sur les dépenses, sachant qu'elle doit s'inscrire dans un univers de plus en plus fortement contraint par l'environnement économique et financier.

3° - insiste – pour ce qui est des ressources - sur la nécessité du réexamen des mécanismes de péréquation des ressources fiscales régionales. L'objectif doit être de mieux faire prendre en compte, dans ces mécanismes, le poids des charges que la Région Ile-de-France assume dans l'intérêt général de la collectivité française dans son ensemble, ainsi que l'importance des inégalités sociales et territoriales que l'on constate dans la région, la collectivité française ayant elle-même intérêt à la réduction de ces inégalités par des actions de portée durable.

4° - constate, en matière de dépenses, que les dépenses de fonctionnement hors dette auront augmenté, de 2006 à 2012 - au vu des comptes 2006 à 2010, du budget 2011 et du projet de budget 2012 - au rythme annuel moyen de 8,3%, alors que ce même rythme est de 4,7% pour les dépenses de fonctionnement hors dette et hors charges liées à la décentralisation et de 2,3% ou 1,3% pour les dépenses d'investissement, selon que l'on y inclut ou non la charge de remboursement du capital de la dette.

Le CESER ne méconnaît pas que les dépenses de fonctionnement sont largement induites par les dépenses d'investissement. Mais les chiffres ci-dessus, indépendamment de toute appréciation sur le bien fondé ou non de l'évolution des dépenses de fonctionnement hors charges de décentralisation, justifient amplement, à son avis, son appel renouvelé à *une « action résolue de maîtrise des charges de fonctionnement »*.

Conscient à la fois des préoccupations d'ordre social qu'une action sur les dépenses de fonctionnement implique et de la faible élasticité d'un certain nombre de ces dépenses, il rappelle à l'Exécutif régional, à nouveau, les lignes directrices de maîtrise que celui-ci avait lui-même inscrites dans son rapport sur les orientations budgétaires pour 2011.

Le CESER confirme également son appel à mettre en œuvre, sans attendre, entre la Région et ses départements, la démarche d'élaboration de « schémas d'organisation des compétences et de mutualisation des services » prévue par la loi de réforme des collectivités territoriales. Il suggère aussi d'engager un audit de la cohérence économique et sociale des actions que conduisent, sur les mêmes terrains, les différents acteurs (autres collectivités territoriales, autres acteurs du domaine public et para-public).

Avis du CESR relatif au projet de budget de la Région Ile-de-France pour 2012, présenté par Jacques Monier, rapporteur général du budget au nom de la commission des Finances et du Plan, présidée par Jean-François Le Jeune et adopté le 8 décembre 2011 en séance plénière du CESER.